

CANTON DE FEURS

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE

PONCINS

42110



Tél. : 04.77.27.80.09  
Fax : 04.77.27.86.94  
Email : [mairie.poncins@wanadoo.fr](mailto:mairie.poncins@wanadoo.fr)  
Facebook : [Commune de Poncins](#)  
Illiwap : [mairie de Poncins](#)

## Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 23 mai 2023

Séance Publique.

### Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Marc TERRASSE, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Christophe MASSON, Michaël GIBERT et Gaëlle SANA-DELORME.

Absents excusés : Laurent BURNOD qui a donné pouvoir à Josiane FOUQUET, Audrey ROCHE qui a donné pouvoir à Thierry DURRET, Julie BATAILLON qui a donné pouvoir à Maryline CHEMINAL et Jérôme BAS qui a donné pouvoir à Julien DUCHÉ.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du lundi 3 avril 2023.**

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du lundi 3 avril 2023 par **11 voix pour et 4 abstentions** (Gaëlle SANA-DELORME, Christophe MASSON, Josiane FOUQUET et Laurent BURNOD).

### **2. Désignation de la secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **12 voix pour et 3 abstentions** (Christophe MASSON, Josiane FOUQUET, Laurent BURNOD) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

### **3. Convention d'une mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment en ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2023.007.29.03 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 29 mars 2023 portant mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie.

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est entend mettre à disposition des communes qui le souhaitent son service « remplacement des secrétaires de mairie », à des fins de mutualisation,

Considérant qu'il appartient à chaque Commune demanderesse de contracter avec la Communauté de Communes de Forez-Est, selon les modalités définies aux termes du

projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie tel rapporté en annexe,

Considérant que cette convention permettra à la commune, selon les conditions définies d'avoir recours au service intercommunal de remplacement des secrétaires de mairie,

Le Conseil Municipal, par **14 voix pour et 1 abstention (Laurent BURNOD)**, approuve le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie tel rapporté en annexe, autorise Monsieur Le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**(Délibération n° 23-05-2023-1)**

#### **4. Tirage au sort des jurés d'assises**

Le conseil municipal désigne 3 personnes, par tirage au sort sur la liste électorale, pour l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises.

Mesdames BLANC Christiane, DE FILLIPI Alexia et BURNICHON Florence ont été tirées au sort.

#### **5. Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 21 avril 2023 du Comité des Fêtes.

Cette association sollicite une subvention exceptionnelle afin d'organiser une nouvelle manifestation après la fête patronale.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été désagréablement surpris, que le feu d'artifice ne soit pas tiré pour la fête patronale.

Monsieur Michaël GIBERT, Président du Comité des Fêtes a précisé que le traditionnel feu d'artifice sera tiré au mois d'octobre pour des raisons de risque de sécheresse.

De ce fait, le Comité des Fêtes va remplacer le feu d'artifice par un spectacle son et lumière.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1 000€.

Monsieur Michaël GIBERT ne prend pas part au vote.

Après discussion, le conseil municipal par **13 voix pour et 1 abstention (Laurent BURNOD)**, décide de verser la somme de 1 000€ au Comité des Fêtes.

**(Délibération n° 23-05-2023-2)**

#### **6. Demande de subvention exceptionnelle pour les classes en 3**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les classes en 3 demandent une subvention pour la participation à la fanfare.

Maryline CHEMINAL, Audrey ROCHE, Julien DUCHÉ et Christophe MASSON ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, par **10 voix pour et 1 abstention (Laurent BURNOD)**, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150€ à la Fanfare de St Germain Laval.

**(Délibération n° 23-05-2023-3)**

#### **7. Devis de remise aux normes des circuits électriques pour le commerce local**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que des travaux de mise en conformité vont être réalisés au commerce et à l'appartement et financés par la mairie.

Des devis sont en cours.

### Question orale posée par Josiane FOUQUET

**Question :** « Pourriez-vous nous donner le montant de l'auto-financement, de l'emprunt et de l'éventuelle subvention ? »

**Réponse :** Comme cela a été indiqué plusieurs fois et notamment lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le financement d'un tel projet s'effectue de façon tripartite à savoir :

- ✓ L'autofinancement ou fonds propres
- ✓ Les éventuelles subventions
- ✓ L'emprunt

### Question orale posée par Laurent BURNOD

**Question :** « Des taupes, malheureusement, j'en ai plein mon jardin. Mais il semblerait que cette plaie ne soit pas seulement localisée sur ma modeste propriété. En effet, sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 28 février 2023, il est noté une remarque faite par Marc Terrasse. Il s'interroge de la retranscription des propos de Monsieur le Maire sur le blog d'un administré alors que le compte-rendu n'est pas encore paru. La présence d'une taupe est évoquée en séance du lundi 3 avril 2023. À mon grand désarroi, il ne parlait donc pas de certains membres du conseil, finalement aussi myopes que la dite taupe au point de ne pas voir les irrégularités dénoncées par la Sous-Préfecture de Montbrison, mais plutôt d'un agent infiltré. Voilà donc la petite commune de Poncins au centre d'une tentative d'espionnage comme seule la Guerre Froide a pu en connaître.

Puis, chacun y est allé de son commentaire et la possible diffusion de la vidéo du conseil fut mise en avant pour expliquer cela. Rendez-vous est pris pour un nouvel interrogatoire lors du prochain conseil municipal. Espérons que le membre absent et pointé du doigt n'aura pas à subir un interrogatoire sous la torture.

Soyons sérieux. Les séances étant publiques, ne peuvent être inquiets que ceux et celles qui ont des informations à cacher aux Poncinois. Or, tout le conseil municipal est d'accord pour dire que c'est impossible, pas nous ! Certes, comme je les ai mentionnées, des irrégularités ont été constatées par la Sous-Préfecture, une facture de voirie où certaines prestations n'apparaissent pas a été utilisée auprès de la Trésorerie, le compte de gestion pourtant obligatoire n'a jamais été présenté en 2021 et 2022 mais uniquement en 2023, l'unique commerce de la commune est en liquidation judiciaire tout comme la pétanque poncinoise qui cesse son activité faute d'un soutien financier et logistique et les bénévoles du club de football local sont désormais obligés de tondre le terrain et ce, malgré de multiples sollicitations auprès de la mairie.

La municipalité a fait de son mieux paraît-il et ne peut en faire plus pour les aider. Pendant ce temps, un local technique à 500 000 € HT voit le jour et il y a 1 000 000 € dans les caisses d'après le dernier compte de gestion (996 211 € pour être précis). Tous les mois, la commune alimente, en plus de la retraite complémentaire de notre élu, une retraite supplémentaire décidée par lui seul et qui représente une dépense de quelques 2 000 € par an. Il faut reconnaître qu'il a parfaitement le droit d'y prétendre mais ce n'est pas une obligation et un grand nombre de petits maires ont préféré ne pas faire payer ce supplément à leurs administrés. Alors oui, une fois que l'on fait les comptes, on constate que le ruissellement ne va pas toujours vers ceux qui en ont le plus besoin.

Une commune est à l'image de sa municipalité. Prenons l'exemple de Saint-Martin-Lestra où avec moins de 1000 habitants, nous trouvons une boulangerie, un salon de coiffure, une

épicerie, deux restaurants, un centre médical, un vétérinaire et j'en passe. Bientôt c'est une crèche subventionnée à 70 % qui va y voir le jour. À Poncins, 1200 habitants, plus de commerce, des infirmières obligées de s'adresser à un bailleur privé pour pouvoir exercer convenablement leur métier. Face à cela, un local technique construit sans subvention et surtout l'image d'un village dortoir qui se meurt. Ce sont aussi des emprunts qui n'ont jamais été renégociés alors que leur renégociation avait été demandée au début de ce mandat.

Aussi, entre deux consultations du blog d'un membre de notre communauté (aussi instructif soit-il vu le temps que vous semblez y passer) qui ne diffuserait finalement que des informations publiques que chaque administré est en droit de connaître, allez-vous enfin nous présenter les documents qui vous ont été régulièrement demandés pour que nous puissions faire notre travail de conseillers, à savoir pouvoir vérifier la régularité des opérations qui vous sont confiées ? »

**Réponse** : Malgré le ton méprisant et donneur de leçons de ce long plaidoyer, il n'y a pas vraiment de question nécessitant une quelconque réponse.

## 9. Informations

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur :

- Le mail de Mme CREPIAT Nathalie demandant des ralentisseurs dans le lotissement du Clos de l'Orme,
- Le local technique : Une visite avec les élus a eu lieu le 2 mai.
- La commission voirie : Route de Brullioles (faire un estimatif par le Conseil Départemental) et demander à Mme COLIN Eliane de faire faire un devis pour les branchements eau et assainissement,
- La commission électorale qui est à renouveler à la prochaine réunion,

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont distribué le petit Journal.

## 10. Prochaines réunions et manifestations

- Commission cantine : Mardi 6 juin à 18h30
- Réunion du Conseil Municipal :
  - ✓ Désignation des délégués à l'élection sénatoriale : **Vendredi 9 juin à 19h30**
  - ✓ Prochaine réunion du CM : **Jeudi 6 juillet 2023 à 20h30,**
- Vin d'honneur de la Foire aux cerises : Samedi 3 juin à 11h45,
- Fêtes des Mères et accueil des nouveaux arrivants : Samedi 10 juin à 10h00,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21.

**Aucune remarque n'a été faite lors de la réunion du 9 juin 2023**

A PONCINS, le 9 juin 2023

Le Maire,  
Julien DUCHÉ



La secrétaire de séance,  
Maryline CHEMINAL

